



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 6964

## Texte de la question

M. René Dosière appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la mensualisation des indemnités de fonction des magistrats. Alors que son prédécesseur s'était engagé à la mettre en oeuvre, il lui demande ses intentions dans ce domaine.

## Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire que les travaux engagés en 1995 en vue de la généralisation à l'ensemble des cours d'appel de la mise en paiement mensuelle des indemnités de fonction des magistrats, d'ores et déjà pratiquée dans les cours d'appel de Lyon et Grenoble, n'ont pu aboutir à ce jour, compte tenu du contexte budgétaire de ces dernières années. Cependant, la chancellerie, consciente de l'intérêt que présenterait pour les personnels des services judiciaires le paiement mensuel de ces indemnités, persistera dans ses efforts pour faire aboutir, à terme, cette mesure.

## Données clés

**Auteur :** [M. René Dosière](#)

**Circonscription :** Aisne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6964

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 1997, page 4325

**Réponse publiée le :** 24 août 1998, page 4717